

CONDITIONS D'OBTENTION DU PARRAINAGE « PAVILLON FRANCE» POUR VOS EVENEMENTIELS

Qui peut bénéficier de ce parrainage?

Tous les acteurs, publics et privés, partenaires ou non de l'organisation du Pavillon, qui mettent en place des événementiels en lien avec le thème et les quatre piliers de la France.

Comment être parrainé par le Pavillon France ?

Le parrainage « Pavillon France – Expo Milano 2015 » s'applique à des événementiels correspondants à des critères préalablement définis en cohérence avec les axes de communication portés par le Commissariat Général du Pavillon de la France à l'exposition universelle de Milan 2015.

Pour être partenaire, votre événementiel devra répondre aux exigences suivantes :

- être en lien direct avec le thème de l'exposition universelle « Nourrir la planète, Energie pour la vie »
- s'inscrire dans au moins un des quatre axes de communication développé sur le Pavillon France, à savoir :
 - La contribution de la France à l'alimentation mondiale grâce aux potentialités de son tissu productif tant économique, qu'agricole, halieutique, industriel ou scientifique.
 - Le développement de modèles alimentaires qui répondent à des enjeux de durabilité : produire plus et produire mieux.
 - L'amélioration de la sécurité alimentaire des pays en voie de développement basée sur une politique active de coopération et de transfert de technologies
 - L'alliance de la quantité et de la qualité : sécurité sanitaire, équilibre nutritionnel, santé, bien-être, patrimoine culinaire et gastronomique, savoir-faire...
- garantir un rayonnement pour l'image de la France et contribuer à positionner la France, comme un pays pouvant répondre à la question centrale de l'exposition universelle : « Comment assurer à tous les habitants de la planète une alimentation, suffisante, de qualité, saine et durable ? ».

NB : Les activités à caractère commercial sont totalement exclues du champ de la labellisation.

La procédure d'obtention du parrainage

Il suffit d'en faire la demande écrite auprès du Commissariat général du Pavillon France à eva.baldessin@franceagrimer.fr

La demande doit être accompagnée de toutes les pièces permettant d'évaluer la cohérence du projet avec les axes de communication portés par le Pavillon France :

- coordonnées responsable du projet,
- titre et programme prévisionnel,
- objectifs poursuivis,
- date, lieu et durée,
- cible(s) et nombre de participants attendus
- outils de communication développés
- ...